

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 20 juin 2014

Bienvenue

Le Conseil municipal souhaite la plus cordiale bienvenue aux propriétaires des machines mais aussi aux nombreux visiteurs attendus à la 10^e Rencontre des anciens tracteurs de Villeret, agendé cette fin de semaine, soit le samedi 21 et dimanche 22 juin 2014.

Délégations

MM von Kaenel et Habegger vont participer à l'assemblée des délégués du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël, le mercredi 25 juin à St-Imier. Mmes Maeder et Keller Berger ont participé à l'assemblée des délégués du Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze le jeudi 19 juin dernier à Corgémont. Mme Keller Berger représentera la commune de Villeret à l'assemblée générale extraordinaire de l'Ecole de musique du Jura bernois le mardi 24 juin à St-Imier.

Décompte des œuvres sociales

Le Conseil municipal a pris connaissance des chiffres mentionnés dans la décision du canton concernant le détail du décompte d'aide sociale 2013 que nous imputons en 2014. C'est une somme de Fr. 457'144.90 qui est à charge de la commune de Villeret, soit Fr. 29'944.90 de plus que ce qui était prévu au budget 2014.

Péréquation financière

Le Conseil municipal a également pris connaissance des décisions du canton en rapport avec la compensation des charges concernant les transferts de charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes pour l'année 2014. Alors que le budget prévoyait une dépense de Fr. 187'400 nous nous retrouvons avec une dépense effective de Fr. 192'153.

Compensation des charges

Le Conseil municipal prend encore connaissance du détail de notre contribution à la compensation des charges dans le domaine des Prestations complémentaires, par rapport à la décision 2014 de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations. C'est une somme de Fr. 189'219 que nous allons dépenser cette année (199'724 en 2013, 205'695 en 2012, 193'560 en 2011 et 184'685 en 2010). La dépense de cette année est inférieure aux prévisions budgétaires, pour Fr. 5'481.

Le Conseil municipal

Villeret, le 16 juin 2014

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

<http://www.villeret.ch>

admin@villeret.ch